



PATINAGE
QUÉBEC

ANNEXE JEUX RÉGIONAUX

Saison 2025-2026

7665, boulevard Lacordaire
Montréal, QC H1S 2A7

☎ 514 252-3073

✉ patinage@patinage.qc.ca

🌐 patinage.qc.ca

ANNEXE – JEUX RÉGIONAUX

Cette annexe s'applique uniquement aux Jeux régionaux

1 Renseignements techniques et généraux

Pour toutes questions concernant les Jeux régionaux, veuillez vous référer aux [Politiques de la Finale des Jeux du Québec](#).

CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis :	Avoir réussi le test Or de style libre.	
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.	
	Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.	
Programme libre en musique :	A Dames	3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.
	D Messieurs	3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis :	Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.	
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.	
	Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.	
Programme libre en musique :	B Dames	3 minutes +/- 10 sec.
	E Messieurs	3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis :	Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.	
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.	
	Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.	
Programme libre en musique :	C Dames	2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
	F Messieurs	2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes



ANNEXE – JEUX RÉGIONAUX

Cette annexe s'applique uniquement aux Jeux régionaux

PRÉ-NOVICE COUPLE (G)

- Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents de couple pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 15 février qui précède la compétition.
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.
- Programme libre en musique : **G Couple** 3 minutes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DANSE (H)

- Test requis : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test complet STAR 6 ou de niveau supérieur.
- Âge : Les concurrents de danse pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 15 février qui précède la compétition.
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.
- Programme libre en musique : **H Danse** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

- Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
- Maximum de 3 entrées par catégorie par région
- Minimum : 1 entrée

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)



ANNEXE – JEUX RÉGIONAUX

Cette annexe s'applique uniquement aux Jeux régionaux

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

NOMBRE D'ENTRAÎNEURS AVEC L'ATHLÈTE

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

LORS DE L'ACCRÉDITATION

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).



ANNEXE – JEUX RÉGIONAUX

Cette annexe s'applique uniquement aux Jeux régionaux

A. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

B. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests. La date limite pour les tests est le **1er janvier précédent la compétition**.

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

Tous ces athlètes sont identifiés espoir au minimum, mais pas excellence conformément à la politique-22 de Patinage Québec.

C. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance

SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE

Dans le cas des patineurs Pré-Novice Couple ou Pré-Novice Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, l'équipe en couple ou en danse doit s'inscrire auprès de Patinage Québec pour l'un des deux clubs ou écoles qu'ils représentent en **remplissant un formulaire en ligne avant le 1er octobre** de chaque année.

Ils devront déterminer la région qu'ils désirent représenter dans le cadre du programme des Jeux du Québec en même temps qu'ils procèdent à leur inscription aux épreuves de qualification pour l'Équipe du Québec dont la date limite est le 1er octobre.



ANNEXE – JEUX RÉGIONAUX

Cette annexe s'applique uniquement aux Jeux régionaux

Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline aux Jeux du Québec, il peut le faire seulement s'il représente la même région, celle de son club d'appartenance (épreuve individuelle), dans toutes les disciplines.

- Ex : une patineuse, membre d'un club de la région Montréal et un patineur, membre d'un club de la région Bourassa décide de représenter la région Montréal en Pré-Novice danse. La patineuse peut également concourir en Juvénile Dames, mais le patineur ne peut participer aux épreuves en simple chez les messieurs.

D. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

E. SURCLASSEMENT

Aucun.

F. SUBSTITUTION (PF - 6)

Pour les athlètes : la demande de substitution est permise en autant que l'athlète ait participé à l'événement régional de qualification. La demande doit être faite par courriel à Patinage Québec.

Pour les entraîneurs : la demande de substitution doit être faite par courriel à **PATINAGE QUÉBEC** avant 16h le mercredi précédent les Jeux du Québec.

Une fois la demande de substitution vérifiée par Patinage Québec, le reste de la procédure de substitution vous sera envoyé par courriel.

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

G. EXCLUSION

Aucune exclusion.

AUCUN AJOUT D'ANNEXES POSSIBLE





PATINAGE
QUÉBEC